



## Question orale de M. LAMBERT-LIMBOSCH : Trichloramine à la piscine Longchamp.

**M. Lambert-Limbosch** affirme que le sport participe incontestablement à une vie saine tant sur le plan physique que mental. Il favorise en particulier le développement des enfants et aide les aînés à se maintenir en forme.

Il est donc regrettable d'apprendre que, dans certaines conditions, les infrastructures sportives peuvent réduire ces bienfaits voire nuire à la santé de leurs usagers. C'est certainement ce que le public doit penser aujourd'hui suite à la vision du reportage de l'émission Investigation sur la RTBF.

Ce reportage, diffusé mercredi dernier 14 mai sur La Une, accessible aussi sur la plateforme Auvio et relayé sur le site RTBF info, rappelle que, depuis plus de 20 ans, la présence d'un gaz appelé la trichloramine, issu du chlore, est attestée dans les bassins de natation. « À forte dose, dit la RTBF, il peut être dangereux pour la santé, surtout pour celle des jeunes enfants. Des normes ont été fixées pour limiter la présence de ce gaz dans nos piscines. Mais en Belgique, les normes autorisées sont très élevées par rapport aux autres pays européens. »

La trichloramine fait partie des chlores combinés. C'est un sous-produit de la désinfection au chlore dans l'eau. Elle se forme lorsque le chlore réagit avec des substances azotées (comme la sueur, l'urine, etc.) dans l'eau. En Wallonie et à Bruxelles, le plafond de trichloramine dans l'air à ne pas dépasser est de 0,5 mg/m<sup>3</sup>. Ailleurs en Europe, le plafond a été abaissé à 0,2 ou 0,3 mg/m<sup>3</sup>. Il faut préciser qu'en région bruxelloise, c'est Brulabo qui a la charge de contrôler la qualité des eaux de nage et de l'air ambiant dans les bassins de natation. Le site de Brulabo informe qu'une subvention est accessible aux piscines équipées de systèmes de traitement de l'eau permettant de respecter une limite en chlore combiné de 0,3 mg/l en moyenne.

Qu'en est-il à Uccle, dans notre piscine communale ? Le site de la piscine se veut rassurant. On y lit que la qualité bactériologique de l'eau est l'une des meilleures de Bruxelles. On y précise aussi que la piscine pratique la désinfection au chlore et aux ultraviolets, contribuant à faire chuter le taux de chloramine dans l'eau et dans l'air.

M. Lambert-Limbosch pense néanmoins qu'au regard de l'inquiétude que le reportage de la RTBF aura suscité, notamment chez les parents de nageurs qui fréquentent la piscine uccloise dans le cadre scolaire, il serait utile de davantage préciser l'information présentée sur le site de la piscine.

M. Lambert-Limbosch adresserait au passage la même recommandation à Brulabo, où la commune est représentée. Le site Internet de Brulabo aurait besoin d'une solide mise à jour pour mieux informer le public sur son travail indispensable et les résultats de ses contrôles.

M. Lambert-Limbosch plaide donc ici pour rassurer tant le public que les membres du personnel de la piscine Longchamp.

Le Collège pourrait-il communiquer la valeur la plus récente du taux de trichloramine et, au cas où celui-ci dépasserait la moyenne des autres piscines publiques bruxelloises, des mesures sont-elles à l'analyse pour le faire baisser ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que les données disponibles sont rassurantes et même excellentes pour Uccle, puisque, sur les 19 dernières années, le taux moyen de trichloramine dans l'air était de 0,13 mg/m<sup>3</sup>.

Le placement en 2006 d'un système UV pour la filtration de l'eau s'est avéré bénéfique pour les problèmes respiratoires en raison de son effet sur la température de l'eau.

En début d'année, le taux a été ponctuellement autour de 0,3 mg/m<sup>3</sup> parce que le système UV a été en panne d'abord au petit bassin puis au grand bassin. Mais sur le long terme, le taux se situe bien à 0,13 mg/m<sup>3</sup>, soit un niveau largement inférieur aux seuils en vigueur dans les pays voisins

Les conditions sanitaires étant excellentes, il n'y a aucun risque à pratiquer la natation à la piscine ucquoise.

**M. Lambert-Limbosch** estime qu'il serait opportun de diffuser ces informations sur le site internet de la piscine communale, de manière à rassurer les usagers